



Service civique MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR LA PROTECTION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES.

Les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB)

L'association des Amis de la Vallée de la Bièvre protège, met en valeur et promeut le patrimoine naturel, culturel et architectural, mais veille aussi à l'aménagement de la haute vallée de la Bièvre, entre les communes de Verrières-le-Buisson et Guyancourt.

Créée en 1967, c'est l'une des plus anciennes associations de défense de l'environnement, et l'une des plus importantes dans cette zone de l'Île-de-France. Soutenue par des centaines d'adhérents, elle est reconnue pour ses compétences et son expérience.

L'association, rejoints par d'autres associations et soutenue par des élus, a été à l'origine du classement de la Vallée de la Bièvre en 2000.

Ses principales actions portent aujourd'hui sur la protection des espaces naturels et agricoles (projets du Grand Paris, gestion du site classé de la vallée de la Bièvre), la lutte contre l'urbanisation excessive, la lutte contre le bruit routier et aérien (aérodromes de Toussus et de Villacoublay), la défense de la biodiversité, la lutte contre la pollution, etc.

Objectifs

Les AVB ont une expertise reconnue sur la thématique de l'aménagement du territoire de leur zone d'action. Ils contribuent activement aux plans et schémas des communes sur ce sujet. Ils y gèrent le projet Cartovégétation dans la Haute Vallée de la Bièvre et sur le plateau de Saclay. Ce projet, réalisé en association avec FNE Ile-de-France, a pour objectif la préservation et le développement des continuités écologiques.

Actions au quotidien

Sous couvert de son tuteur/sa tutrice, le/la volontaire aura pour mission de

- Mobiliser les acteurs (collectivités, administrations, entreprises, associations...) pour orienter l'aménagement du territoire en faveur des continuités écologiques
- Participer à l'organisation d'événements et de réunions
- Contribuer à la réalisation de documentation pour faciliter la prise en compte des continuités dans les politiques publiques
- Participer à la vie quotidienne de l'association (participation aux réunions et événements)
- Participer à l'animation des réseaux sociaux de l'association

Selon ses compétences, la/le volontaire pour également être amené.e à réaliser les cartes des continuités écologiques

Il sera intégré à une association très impliquée, en relation avec le réseau associatif local et des élus des communes de son secteur.

Savoirs faire et savoirs être appréciés :

- Maîtrise d'internet, des outils informatiques (la connaissance de QGIS serait un plus)
- Intérêt pour la protection de la nature et les problématiques environnementales
- Curiosité
- Bienveillance et vigilance sur toutes les formes d'oppressions

- Aisance relationnelle et dans l'expression orale et écrite
- Esprit d'initiative et d'autonomie
- Capacité d'analyse et de synthèse

Début de la mission : Fin décembre 2025

Durée de la mission : 7 à 10 mois

Temps de travail : 24h à 30h/ semaine

Accessible aux plus de 18 ans uniquement

Lieu : 10 rue de la Fontaine, Bièvre 91570

Capacité d'initiative

Votre initiative sera bienvenue. Le ou la volontaire en service civique pourra faire évoluer le contenu de sa mission pour atteindre les objectifs en fonction de ses appétences.

Formation

Pendant la mission, le ou la volontaire bénéficie de la formation certifiante PSC1 pour acquérir les gestes de premiers secours et d'une formation civique et citoyenne (contenu et format variables selon l'organisme d'accueil : conférence, débat...).

Tutorat

Le.la volontaire sera sous la responsabilité de la secrétaire générale de l'association. Il.elle travaillera dans le bureau de l'association et en télétravail. Un temps hebdomadaire dédié sera organisé entre le.la volontaire et sa tutrice, pour échanger sur l'avancement des actions. Outre ce temps dédié, le.la volontaire a accès en permanence aux membres du bureau et à sa tutrice pour toute question.

Adressez votre candidature avec la référence « service civique AVB » à AVB au avb@bievre.org

Date limite pour la candidature : 15 décembre 2025